

éventuelle à Owen-Sound. Certaines de ces négociations aboutiront, semble-t-il, à l'implantation d'usines dans la région, la réussite des autres semble moins certaine. Voilà ce qu'a annoncé le commissaire industriel, M. R. C. Taylor, aux membres du comité d'expansion civique d'Owen-Sound, mardi soir.

Dans la région de Grey-North, nous acceptons la circonscription telle qu'elle a été délimitée en vertu du remaniement provincial alors qu'on a tenu compte de plusieurs caractéristiques importantes dont, semble-t-il, les planificateurs fédéraux n'ont pas tenu compte. C'est à regret que j'accepterais une coupure, mais je me rends parfaitement compte qu'il faudra obligatoirement remanier la carte électorale pour que les circonscriptions aient, toutes, une population à peu près uniforme. Cependant, il ne faudrait pas négliger certains autres facteurs.

Dans une région comme celle que je représente, il faut, à mon avis, aménager la circonscription autour d'un centre commercial traditionnel. Une grande ou petite ville pour connaître cette réputation, devrait être d'accès facile aux collectivités avoisinantes. Elle devrait être dotée des services essentiels comme de bons centres médicaux et dentaires, des centres d'achats suffisants, des marchés, des institutions d'enseignement, des lieux d'amusement et de culture. En réalité, ce serait un de ces endroits où les gens se sont réunis traditionnellement pour des raisons diverses.

Monsieur l'Orateur, je propose la région de la péninsule, où Owen Sound serait le centre vital de la nouvelle circonscription, et dont la frontière méridionale commencerait au lac Huron à l'Ouest, suivrait la frontière méridionale des cantons de Saugeen, Elderslie, Sullivan, Holland, Euphrasia et Collingwood, puis irait vers le Nord et la baie Georgienne. La population de cette région compacte compterait quelques centaines de gens de moins que la circonscription projetée de Grey Simcoe, dont il s'agit dans une proposition mal avisée et incohérente.

Je voudrais maintenant citer un extrait d'un éditorial radiodiffusé le 21 juin 1965, provenant de la seule station qui se trouve dans notre région immédiate, CFOS:

● (7.30 p.m.)

Le rapport de la commission, rendu public au début de la semaine, recommande l'union de certaines parties du comté de Grey à certaines parties du comté de Simcoe, pour donner la nouvelle circonscription fédérale de Grey-Simcoe. Nous savons aussi qu'il sera impossible de fixer les limites pour plaire à tous. Néanmoins, on devrait étudier de façon plus approfondie les projets pour cette partie de la province. Nous tenons en haute estime la population du comté de Simcoe mais il nous

[M. Noble.]

semblerait préférable de grouper les comtés de Grey et de Bruce. Des liens étroits se sont créés depuis longtemps entre la population de Grey et celle de Bruce.

Nous croyons que les liens entre les gens de Grey et de Bruce sont un excellent fondement pour le mariage des deux comtés aux fins de la représentation, au niveau fédéral et provincial. Si la commission estime que les deux comtés sont trop grands pour être représentés convenablement par un seul député, nous proposons que les cantons du Sud du comté de Grey soient rattachés au comté de Wellington, et que les cantons du Sud au comté de Bruce soient rattachés au comté de Huron.

Or, monsieur l'Orateur, les personnes intéressées de notre région voient clairement qu'il faudra reviser les limites projetées pour redresser une situation qui semble presque ridicule. En effet, si l'on approuve les nouvelles limites de la circonscription fédérale de Grey-Simcoe, il sera extrêmement difficile pour le député élu de la représenter convenablement.

Espérons que la sagesse dont les commissaires de l'Ontario ont fait preuve dans l'établissement des limites, inspirera dans une certaine mesure les autorités fédérales lors du tracé définitif.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je parlerai de la situation générale en Ontario très brièvement et uniquement pour rendre justice à la commission qui a fait ce travail et au Parlement qui l'a confié au commissaire.

Il m'a semblé que le député de Carleton (M. Bell), après s'être donné à lui-même un très bon conseil, à savoir qu'il est peu sage d'insulter le juge qui doit entendre votre cause, s'est immédiatement lancé dans une attaque vigoureuse et générale contre le commissaire et le travail de la commission.

Je ne veux pas du tout laisser entendre que certains députés n'ont peut-être pas de très bonnes et de légitimes raisons pour s'opposer aux propositions qui ont été faites. Je peux très bien comprendre ces convictions profondes. Toutefois, je n'atteins pas tout à fait l'objectivité du député de Carleton qui dit envisager ces choses sans aucun parti pris. Je dois dire que j'ai tendance à voir ces choses en tenant compte de ma situation, de ma circonscription et ainsi de suite. Mais je n'aimerais certes pas entendre dire que les modifications proposées par le député de Carleton dans l'Est de l'Ontario sont entièrement acceptables et que la commission y souscrirait volontiers. Je sais qu'il y aura d'autres objections, tout aussi valables.